



Ministère de la Défense

1. Vous relevez du ministère de la défense et n'êtes pas Pompiers de Paris, quel que soit votre lieu d'affectation en Ile-de-France, votre interlocuteur est :

Ministère de la Défense
Bureau du logement en région Ile-de-France (BLRIF)
Cas n°14
60, boulevard du Général Martial Valin
CS 21623
75509 PARIS CEDEX 15

Mail :

Pour les demandes de logements interministériels : dmpa-blrif.logement9.fct@intradef.gouv.fr

Envoi des dossiers uniquement par voie postale pour les demandes de logement interministériel

Pour les demandes de logements ministériels dmpa-blrif.clientele.fct@intradef.gouv.fr

(Envoi de dossier au format électronique possible)

Accueil téléphonique : 09 88 67 28 07

Portail internet: <https://portail-logement.sga.defense.gouv.fr>.

2. Vous êtes agent du ministère de la Défense - Pompiers de Paris, votre interlocuteur unique est :

Ministère de la Défense
Bureau Logement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris
1 place Jules Renard BP 31
75823 PARIS cedex 17

INFORMATION SUR LES RESERVATIONS MINISTERIELLES

Le ministère de la Défense gère 12 000 logements (réservations ministérielles et logements domaniaux). Cela représente environ 2000 vacances de logement par an.

Modalités d'attribution de des logements

Vous devez vous inscrire auprès du BLRIF (anciennement BILRIF) et constituer un dossier complet (liste des pièces demandées disponible auprès du BLRIF. Le BLRIF pourra ensuite vous proposer un logement correspondant à vos besoins et capacités. Les logements ministériels ne sont pas publiés sur la bourse au logement.